



## Votre projet

Exercer un métier dans des entreprises agricoles et auprès des services en aval ou en amont du secteur agricole : exploitant, technicien dans des organismes divers, technicien...

## Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général. Vous avez :

- de l'intérêt pour les sciences et techniques agricoles : productions animales,
- le sens du contact,
- le souci du développement agricole et rural.

## Les objectifs de la formation

Le BTSA Productions animales doit assurer la formation des futurs chefs d'exploitation ou des techniciens face aux nouveaux défis du monde rural.

- L'option "Productions animales", d'un bon niveau scientifique alliant de solides connaissances techniques et pratiques, vise à former un technicien de l'animal (animal pris en tant que composant d'un système d'exploitation),
- Par la confrontation aux réalités économiques : stages de 11 semaines en organisme, échange avec d'autres pays de l'Union Européenne, et stage de 1 semaine en exploitation agricole.

## Le diplôme

Il est délivré :

- pour 50% en contrôle continu,
- pour 50% en contrôle final.

## Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de stage sur une exploitation viticole ou dans un organisme professionnel,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

## Les débouchés

Les titulaires du BTSA Productions animales peuvent devenir :

- Chef d'exploitation, conseiller agricole
- Technicien d'agriculture dans l'administration
- Technicien dans les organismes, technico-commerciaux

## Les poursuites d'études

A l'issue de leurs études, les étudiants peuvent :

- se spécialiser dans un secteur complémentaire,
- préparer en un an le concours C d'entrée à : ENSA, ENITA, ENV après une classe préparatoire post BTSA, BTS, DUT
- Licence professionnelle.

## Le programme

Domaines	Modules	Horaires*
Projet personnel de formation et professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
Traitement des données et informatique	Traitement de données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	Productions animales et société	130 heures
	Fonctionnement de l'exploitation d'élevage	73 heures
	Biologie, écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales	109 heures
	Technologie générale et comparée des productions animales	203 heures
	Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères	130 heures
	Conduites d'élevages	167 heures
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</b>		<b>150 heures</b>
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

\*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

## Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLEFPA St Affrique	Lycée Agricole de Saint Affrique	12				05 65 98 10 20	legta.st-affrique@educagri.fr
EPLEFPA Rodez	Lycée Agricole de Rodez La Roque	12				05 65 77 75 00	legta.rodez@educagri.fr
EPLEFPA Saint Gaudens	CFAA Piémont Pyrénées	31				05 61 94 55 00	cfa.st-gaudens@educagri.fr
EPLEFPA Figeac	CFAA du Lot	46				05 65 38 72 12	cfa.lot@educagri.fr
EPLEFPA Pamiers	Lycée Agricole de Pamiers	09				05 34 01 38 00	legta.pamiers@educagri.fr

\* FIS : formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

## Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de chaque établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 31 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/Carte-Jeune-Region-2017-2018>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage.

